



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil d'Administration du 05/07/2023
Sous la Présidence de M. HERMENT
Nombre de membres 12
Etaient présents : 9 membres – 1 procuration : 10 votants

37/2023 Décision budgétaire modificative n°1

Le Président expose :

Afin d'examiner la possibilité de faire évoluer **par la Rit** le réseau actuel HFC (Hybride Fibre Coaxial) vers un réseau FTTH (100% fibre) il est nécessaire de lancer une pré-étude technique et financière d'un montant de 7.250 euros.

Le budget d'investissement 2023 de la Rit permet de réaliser cette étude, mais il y a lieu de transférer des crédits inscrits actuellement au chapitre « travaux » vers le chapitre « études ».

Je vous propose d'inscrire un montant de 20.000 euros dans ce chapitre « études », ce qui permettra de mener d'autres études complémentaires concernant ce projet d'évolution du réseau par la Rit

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision budgétaire modificative suivante :

En dépenses d'investissement :

Article 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	- 20 000,00 €
Article 2031 Frais d'études	+ 20 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

Le directeur de la RIT

Jean-Marc VALENTIN



Le président de la RIT

Marcel HERMENT

Délibération rendue exécutoire suite à la publication le : [19/07/2023](#)